Les Chirurgiens-Dentistes de France

Reprise d'activité des cabinets dentaires

Guide pratique à l'usage des chirurgiens-dentistes et de l'équipe dentaire

Avril 2020

Guide pratique à l'usage des chirurgiens-dentistes et de l'équipe dentaire

Ce guide en deux parties a été conçu pour apporter une aide pratique dans le cadre de la reprise progressive d'activité des cabinets dentaires en période de déconfinement.

Il n'a pas vocation à se substituer aux recommandations d'experts édictées par les autorités sanitaires.

1. Sécuriser les soins

Cette partie contient les arbres décisionnels relatifs à la prise d'un rendez-vous, au déroulé de l'entretien téléphonique préalable à tout rendez-vous, ainsi que le protocole de prise en charge du patient dès l'accueil/secrétariat, jusqu'à la fin de la séance de soin.

Il vous propose également une affiche à apposer à l'entrée du cabinet concernant la prise de rendez-vous par téléphone exclusivement, ainsi qu'un exemple (sans valeur de modèle) de planning journalier pour optimiser l'accueil des patients dans un cabinet comportant 2 praticiens et 2 fauteuils. Ce guide présente un modèle de courrier (ou mail) à adresser à chaque patient avant son rendez-vous.

2. Sécuriser l'équipe dentaire

Cette partie concerne les dispositions destinées à mettre fin à la période d'activité partielle des salariés de l'équipe dentaire, et à mettre en place les conditions de travail dans le cadre de l'épidémie de Covid19.

1. Sécuriser les soins

GESTION DES DEMANDES DE RENDEZ-VOUS

MOTIF DE LA DEMANDE ?

Signes cliniques

NON → Êtes-vous enflé ?
- Le gonflement s'étend-t-il au dessus de l'œil ou dans le cou ?
- Vous forcez-vous pour avaler votre salive ?

OUI → **URGENCE ABSOLUE**

NON → Saignez-vous ?
- Saignez-vous suite à une intervention ou un choc ?

OUI → **URGENCE ABSOLUE**

NON* → **URGENCE RELATIVE**

NON → Avez-vous subi un choc (chute ou coup) ?
- Avez-vous une dent cassée ou qui bouge ?
- Avez-vous une dent expulsée ?

OUI → **URGENCE ABSOLUE**

NON → Avez-vous mal ?
- Tout le temps ?
- De temps en temps ou en mangeant ?

Sur une échelle de 1 à 10 à combien estimez-vous votre douleur ?

10 9 8 7 6 5 4 3 2 1

→ **URGENCE RELATIVE**

→ Évaluation au cas par cas de l'urgence du rendez-vous.

Demande fonctionnelle ou esthétique

Votre appareil est-il cassé?

Votre couronne est-elle tombée ou casée?

Cela concerne une dent de devant?

Patient du cabinet ?

OUI → Évaluation au cas par cas de l'urgence du rendez-vous.

NON → **Report du Premier RDV**

Listing 2

Pas de Nouveaux P. pour le moment
Mais on le rappellera + tard s'il souhaite devenir patient

Demande non urgente

CONTRÔLES | PLANS DE TRAITEMENT

DÉTARTRAGES | PARO...

SOINS COURANTS

Patient du cabinet ?

NON → **Report des Soins**

Listing 1

On les rappellera dès que possible

Peut rappeler en cas de problème

OUI → Évaluation au cas par cas de l'urgence du rendez-vous.

Évaluation au cas par cas de l'urgence du rendez-vous.

\+ → **URGENCE ESTHÉTIQUE URGENCE FONCTIONNELLE ou GÊNE**

\- → **Report du Premier RDV** / **Report des Soins**

URGENCE ABSOLUE → **PRISE DE RENDEZ-VOUS**

URGENCE RELATIVE → **PRISE DE RENDEZ-VOUS**

URGENCE ESTHÉTIQUE URGENCE FONCTIONNELLE ou GÊNE → **PRISE DE RENDEZ-VOUS**

PRISE DE RENDEZ-VOUS

Déjà Patient

Mise à jour coordonnées dans le dossier
Téléphone / Adresse / E-mail
Vérifier Attestation CMU/C2S et CV à jour

Changement état de santé depuis dernier RDV?
Demander scan ordonnance par mail

Nouveau Patient

Création dossier avec coordonnées
Téléphone / Adresse / E-mail
Demander Attestation CMU/C2S par mail et CV à jour

Problèmes de santé à notifier?
Demander scan ordonnance par mail

QUESTIONS RELATIVES AU COVID

Avez-vous été malade du COVID-19?
- OUI → Encore malade ou <15j
- OUI → Guéri depuis + de 15 jours
- NON

Fièvre / Toux / Gêne respiratoire / Perte odorat dans les 15 dernier jours?
- OUI → Doit consulter Médecin!
- NON

Contact avec personne malade dans les 15 derniers jours?
- OUI
- NON

Patients fragiles si contamination COVID?
*Âge>65ans / Femme enceinte 3ème trim / Comorbidités**
- OUI
- NON

En fonction motif de consult
- URG.ESTHÉTIQUE Ou FONCTIONNELLE
- URGENCE RELATIVE Envoi Ordonnance
- URGENCE ABSOLUE

RDV Normal

Nombre restreint de RDV par jour
Au moins 15 minutes entre deux RDV

RDV patient fragile

EN DÉBUT DE JOURNÉE

Surblouse patient en supplément?

RDV risque COVID+ ou malade

EN FIN DE JOURNÉE

Soins d'urgence seulement :
Éviter les aérosols+ / Digue / Aspiration

Temporisation

Jusqu'à diminution du risque de contamination
Réévaluation à 15 jours
Envoi Ordonnance
Conseils/Rassurer
Peut rappeler si aggravation

Tous les patients peuvent être porteurs du virus : Suivre les **Protocoles** et porter la même attention à l'asepsie pour tous les RDV

AVANT LE RDV Envoyer par mail au patient :
- Fiche sécurité au cabinet patient
- Questionnaire patient si NP ou pas venu depuis longtemps
- Demande documents par retour de mail
  (Questionnaire rempli / Ordonnance / Attestation C2S)

***Liste Comorbidités:**
Antécédents cardiovasculaires
Diabète
Pathologie chronique respiratoire
Insuffisance rénale chronique dialysée
Cancer sous traitement
Immunodépression congénitale ou acquise
Cirrhose
Obésité morbide (IMC>40)

ACCUEIL / SECRÉTARIAT PROTOCOLES COVID- 19

PATIENT

Patient arrivant au cabinet :

Prise de température thermomètre frontal

Si > à 37,5° report du RDV

Friction Hydro-alcoolique des mains 30sec minimum

Mettre sur-chaussures (non indispensable)

Déposer effets personnels dans le bac (Bac EP)

Téléphone inclus, Masque maison, Sac, Veste…

Déposer Carte vitale sur comptoir sur la lingette

Friction Hydro-alcoolique des mains 30sec minimum

Mettre masque chirurgical (si patient venu sans)

Charlotte (Surblouse / champ pour soins nébulisants)

Aller direct en salle de soin (ou except. en salle d'attente)

Respecter distances

Patient en salle de soins :

Joindre les mains pour ne rien toucher

Enlever le masque et déposer sur ses genoux

Bain de bouche Peroxyde Hydrogène / craché dans aspi

Patient quittant le cabinet :

Remettre le masque

Jeter Surblouse / Charlotte à la sortie de la salle de soins

Récupérer ses affaires dans le Bac EP

Règlement et FSE / CB privilégiée, rester à distance

Jeter sur-chaussures poubelle proche porte Quitter le cabinet avec masque chirurgical

SECRÉTARIAT

Équipement de l'assistante à l'accueil :

Masque chirurgical

Tenue et chaussures professionnelles

Avant l'arrivée du patient :

Bac pour effets personnels/venir avec le strict minimum

Préparer masque / charlotte/ (sur-blouse) pour patient

Quand le patient arrive au cabinet :

Prendre la température du patient

L'inviter à suivre le protocole patient / Fermer le Bac EP

Déposer une lingette sur le bureau d'accueil pour recevoir CV

L'inviter à aller en salle de soins (except. en salle d'attente)

Désinfection CV

Quand le patient ressort de la salle de soins :

Règlement CB privilégié (lingette), FSE

Désinfection TPE après contact avec patient

Devis, notes honoraires et autres doc envoyés par mail

Après départ du patient :

Désinfection du Bac EP utilisé par le patient

Désinfection poignées entrée (et salle d'attente)

Désinfection chaise utilisée

Régulièrement :

Hygiène des mains

Désinfection du desk, de l'hygiaphone, tiroirs, poignées

Désinfection du téléphone

Désinfection du clavier, de la souris, boutons imprimante

Bio-nettoyage du sol

AMÉNAGEMENTS

Accueil

Bureau dépouillé au maximum

Ranger dans les tiroirs ce qui n'est pas indisp.

Hygiaphone sur le bureau

Clavier

Bacs EPI pour recevoir EPI patients

Distributeur de sur-chausures près de la porte

Poubelle commande au pied

Distributeurs SHA patients + assistante

Thermomètre frontal

Afficher mesures contre coronavirus sur le mur + techniques lavage et friction des mains

Salle d'attente

Garder 3 sièges espacés 1m minimum

Pas de magazines

Pas de meubles superflus

Toilettes

Savon, papier WC et essuie-main à disposition

Condamner sauf exception l'utilisation par les patients

Pas de brossage de dents (à faire à la maison)

Désinfection des toilettes après chaque passage du patient à l'aide de l'eau de javel à 0,5%

Ne pas oublier poignées et contour du lavabo

PROTOCOLES COVID-19 ÉQUIPE SOIGNANTE

AVANT L'ARRIVÉE DES PATIENTS

Se laver les mains dès l'arrivée au cabinet
Ne pas serrer la main ou embrasser ses collègues pour se saluer
Vérifier la température de l'équipe dentaire
Porter tenue profesionnelle et chaussures cabinet S'attacher les cheveux. Enlever tout bijou (montre,bague,etc.)
+ Masque chirurgical en permanence
+ Calot ou charlotte

Briefing matinal :
Identifier le poste de travail de chacun Définir les actes à réaliser au fauteuil et déterminer la protection à utiliser en fonction

Ouvrir la fenêtre des salles de soins
Sortir TOUT le matériel nécessaire avant chaque soin

ÉQUIPEMENT EN SALLE DE SOIN

Masque FFP2
Charlotte
Sur-blouse à manches longues
Sur-chaussures*
Lunettes de protection
Visière
Gants + penser aux frictions HA pendant habillage

LORS DES SOINS

Limiter au maximum les soins provoquant une aérosolisation
Limiter l'usage des rotatifs, d'ultra-sons et des aéropolisseurs
Poser la digue dès que possible
Travail à 4 mains pour efficacité et ne rien toucher si possible
Aspiration ++
Condamner le crachoir

* optionnel

HABILLAGE

1 ■ HYGIÈNE DES MAINS

■ Se laver les mains à l'eau et au savon ou se frictionner les mains avec une solution hydro-alcoolique

2 ■ SURBLOUSE

■ Enfiler la surblouse
■ La surblouse doit recouvrir :
- Le torse du cou aux genoux
- Les bras et avant-bras jusqu'aux poignets

■ Attacher au niveau du cou et de la taille

4. MASQUE FFP2

■ Placer le masque
■ Serrer la barrette nasale
■ Bien l'emboîter sous le menton
• Contrôler l'étanchéité (Fit check) du masque
(cf. annexe 2)

5. LUNETTES DE PROTECTION

■ Mettre les lunettes de protection professionnelle
■ Les ajuster

6. CHARLOTTE

■ Mettre en place la charlotte jetable

7. ECRAN FACIAL

• Mettre en place un écran facial de protection avec un système de serre-tête

8. HYGIÈNE DES MAINS

• Se frictionner les mains avec une solution hydro-alcoolique

10. GANTS

■ Mettre les gants par-dessus les protections des membres supérieurs

■ **Gardez les mains loin du visage**
• **Limitez les surfaces touchées**
• **Tout équipement de protection individuel souillé, déchiré ou mouillé doit être changé**

PROTOCOLES COVID-19 ÉQUIPE SOIGNANTE

ENTRE CHAQUE PATIENT

Aérer au maximum la salle de soins
Port masque FFP2 pour nettoyage si aérosols

Appliquer la chaîne de stérilisation standard:

- Jeter tout le matériel à usage unique (EPI souillé=DASRI)
- Immerger le matériel réutilisable dans un bac de pré-désinfection (bac dans chaque salle de soin, bain changé régulièrement)
- Changer de gants avant de réaliser la chaîne d'asepsie
- Rincer les dispositifs médicaux
- Nettoyage manuel (ou thermo-désinfecteur)
- Mise sous sachet
- Stérilisation cycle 134°C
- Bien nettoyer chaque poignées, tiroirs, à chaque utilisation

Nettoyer et désinfecter tout matériel utilisé : visière par exemple
Désinfecter les empreintes à l'hypochlorite 2,5%

Changer les EPI : masque / surblouse / charlotte / sur-chaussures
(Hygiène des mains)

Désinfection rigoureuse des surfaces de la salle de soin:
plan de travail, fauteuil, poignées, cordons, scialytique…
Désinfection interne des aspirations / Purge rotatifs
Changement rotatifs (stérilisés entre chaque patient)
Nettoyage et désinfection : - Bureau / clavier / souris
- Poignée de porte
- Lavabo

Hygiène des mains avant mise en place d'un plateau et TOUT le matériel pour le prochain patient. N'ouvrir les sachets ou cassettes qu'à l'arrivée du patient

DÉSHABILLAGE

Il existe plusieurs façons de retirer les équipements de protection individuel sans contaminer votre ou vos muqueuses.
Cette étape est à risque de contamination, elle nécessite d'être particulièrement vigilant.

2 ■ SURBLOUSE – PROTECTION MEMBRES SUPERIEURS – GANTS

■ Retirer la surblouse (sans toucher la tenue en dessous) en emmenant les protections des membres supérieurs et les gants à usage unique

3 ■ HYGIÈNE DES MAINS

■ Se frictionner les mains avec une solution hydroalcoolique

4. ECRAN FACIAL

■ Retirer l'écran facial

5. LUNETTES DE PROTECTION

■ Retirer les lunettes par les branches

6. CHARLOTTE

■ Retirer la charlotte par l'arrière

7. MASQUE FFP2

■ Retirer le masque par l'arrière, par les élastiques

8. HYGIÈNE DES MAINS

■ Se frictionner les mains pendant 30 secondes avec une solution hydroalcoolique

- **Mettre les EPI souillés dans la poubelle des DASRI**
- **Mettre les EPI non souillés dans le circuit des déchets ménagers**
- **Désinfecter les lunettes et l'écran facial (friction avec SHA après la désinfection)**

Entretien indispensable du cabinet

1. Informer et former le personnel

2. Produits détergents-désinfectants pour les sols, surfaces et mobiliers

Normes minimum :
Bactéricidie : NF EN 13727
Levuricidie et Fongicidie : NF EN 13624
Virucidie : NF EN 14476

Produits : voir liste positive ADF

- Vérifier les durées de conservation (péremption) du produit avant et après ouverture du contenant et, le cas échéant après dilution
- Respecter la notice
- Limiter leur mise en œuvre par pulvérisation ou par aérosolisation
- Respecter le temps de contact (laisser sécher)
- Ne pas mélanger les produits

Afficher et informer le personnel des conduites à tenir en cas d'exposition :

- Si contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau
- Si contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau ou mieux une poche de 250 ml de sérum physiologique munie d'une tubulure y compris sous les paupières pendant au moins 15 minutes et consulter un ophtalmologue
- En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement, contacter le « 15 »

Tout incident aigu et tout effet indésirable chronique sont à déclarer auprès du service de santé au travail

3. Procédure de nettoyage des sols :

- Réaliser le nettoyage des locaux dans des lieux correctement ventilés
- Hygiène des mains avant la mise des gants et après leur retrait

Nettoyage simple des sols : zones administratives

- Balayage humide (aspirateur déconseillé, importante turbulence aérienne) à l'aide d'un balai trapèze muni d'une gaze de préférence à usage unique
- Changer impérativement de gaze à chaque pièce
- Balai sec et aspirateur démuni de filtre HEPA proscrits

Nettoyage-désinfection des sols : **salle de soins et de radiologie, salle de stérilisation et lieu de stockage matin et soir, et pièce complète à chaque fois qu'il y a des souillures visibles**

1. Balayage humide
2. Lavage avec balai à franges, seau avec solution détergente, seau pour le rinçage des franges

Désinfecter balai et chariot de lavage chaque jour

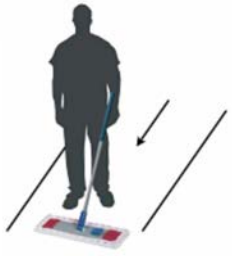

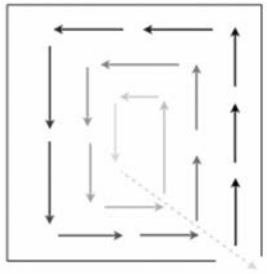

Entretien indispensable du cabinet

Tenue vestimentaire spécifique au bionettoyage matin et soir

- Tunique – pantalon, lavés après chaque séquence de travail (de préférence au cabinet sinon emballage dans 2 sacs hermétiques)
- Tablier de protection imperméable
- Gants à manchettes longues, à usage unique ou gants réutilisables, individuels, nettoyés à l'eau et au savon à l'extérieur comme à l'intérieur à la fin de la séquence de travail. Changés dès qu'ils sont endommagés.
- Port de masque chirurgical
- Lunettes de protection, le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection

Rappel, après le soin :

Évacuation des DASRI et DAOM :
- Surblouse et gants souillés conservés pour éliminer DM souillés dans la zone de soins. Les dispositifs médicaux réutilisables souillés sont pré-désinfectés dans des bacs munis d'un couvercle.
- La surblouse et les gants sont alors éliminés, hygiène des mains.
- Emballages fermés hermétiquement dans la salle vers le conteneur de stockage des DASRI et DAOM

Plan de travail et mobiliers dans la salle de soins et la salle de radiologie :

- Utiliser un produit détergent-désinfectant et les nettoyer après chaque patient.
- Hygiène des mains puis mettre des gants. Nettoyer du propre vers le sale.

Poignées de porte, téléphone, interrupteurs :
- Désinfection après chaque utilisation

Air

Aération matin, soir et après chaque patient de la salle de soins et du local de radiologie
Aération matin et soir de toutes les autres pièces

Lorsque l'on doit changer le masque, attendre la fin de l'aération de la salle de soins s'il est changé dans celle-ci.

Le lavage des mains - Comment ?

LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES
SINON, UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !

Durée de la procédure : **40-60 secondes**

WORLD ALLIANCE for PATIENT SAFETY

L'OMS remercie les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), en particulier les collaborateurs du service de Prévention et Contrôle de l'Infection, pour leur participation active au développement de ce matériel.

Octobre 2006, version 1.

Organisation mondiale de la Santé

Toutes les précautions ont été prises par l'OMS pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le document est diffusé sans garantie, explicite ou implicite, d'aucune sorte. L'interprétation et l'utilisation des données sont de la responsabilité du lecteur. L'OMS ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable des dommages qui pourraient en résulter.

La friction hydro-alcoolique Comment ?

UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !
LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES

Durée de la procédure : **20-30 secondes.**

WORLD ALLIANCE for PATIENT SAFETY

L'OMS remercie les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), en particulier les collaborateurs du service de Prévention et Contrôle de l'Infection, pour leur participation active au développement de ce matériel.

Octobre 2006, version 1.

Organisation mondiale de la Santé

Toutes les précautions ont été prises par l'OMS pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le document est diffusé sans garantie, explicite ou implicite, d'aucune sorte. L'interprétation et l'utilisation des données sont de la responsabilité du lecteur. L'OMS ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable des dommages qui pourraient en résulter.

Chers patients,

Pendant cette période de pandémie, nous mettons tout en œuvre pour assurer votre sécurité et celle de notre personnel au sein du cabinet.

Désormais, **les rendez-vous ne sont donnés qu'au téléphone**

.....

Aucun accueil n'est possible pour les personnes non attendues.

Nous vous remercions de bien vouloir patienter dans votre voiture, nous vous appelerons lorsque nous pourrons vous accueillir dans la salle de soin.

Toute l'équipe vous remercie de votre confiance et de votre pleine participation à ces mesures visant à assurer la sécurité de tous.

Modèle de courrier ou mail à adresser aux patients

Nouvelles mesures de sécurité au cabinet dentaire

Chers Patients,

Dans ce contexte épidémique, tout est mis en œuvre pour assurer votre sécurité et celle de notre personnel lors de vos RDV au cabinet.

Ainsi, dans l'immédiat, nous sommes contraints de vous demander le respect scrupuleux de certains points avant de vous présenter au cabinet pour votre RDV.

Avant votre rendez-vous, nous vous prions :

De nous informer en cas de toux, de fatigue anormale, de perte de goût ou d'odorat.
Idem si une personne de votre **entourage proche** présente ces mêmes symptômes.

De vérifier votre **température** quelques jours avant le rendez-vous et le matin même, et de nous informer rapidement en cas de **fièvre**.

De venir obligatoirement **seul** au rendez-vous. Un accompagnant sera admis pour les mineurs ou les personnes ayant besoin d'assistance et attendra idéalement à l'extérieur.

De ne pas apporter trop d'**effets personnels** lors du RDV (sacs, manteaux,...). Pensez à votre carte vitale et à prévoir un règlement par CB pour limiter les contacts.

D'ôter tout **bijoux** chez vous (boucles d'oreilles, collier, piercings...).

De prendre vos précautions **avant de partir**, les **toilettes** du cabinet seront condamnées.

De vous **brosser** soigneusement les dents **avant votre départ.**

De vous **laver** les mains avec attention juste **avant votre départ.**

De porter un masque pour venir au cabinet.

D'arriver ni trop tôt ni trop tard **à l'heure** de votre RDV.

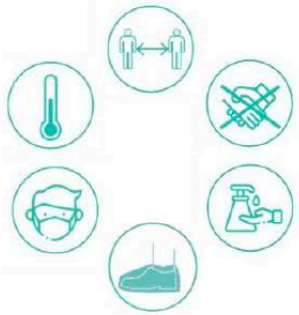

Dès votre arrivée au cabinet, nous vous inviterons à suivre un protocole d'hygiène précis établi d'après les dernières recommandations scientifiques

Toute notre équipe vous remercie de votre confiance et de votre pleine participation à ces mesures visant à assurer la sécurité de tous.

Exemple de planning

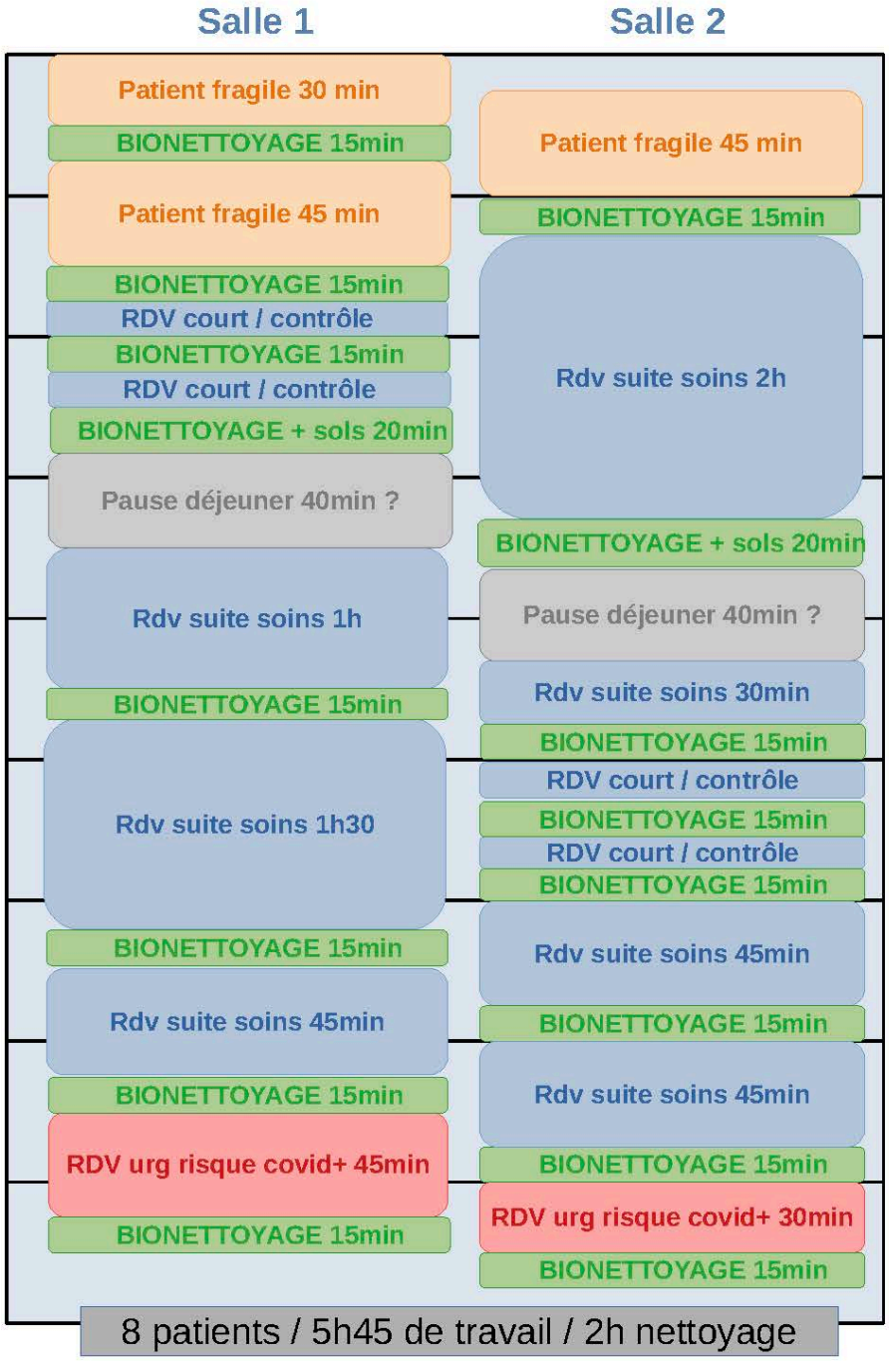

Définition de nos objectifs

- accueillir les patients fragiles en début de matinée

- accueillir les patients à risque d'être COVID+ en fin de journée et uniquement pour les urgences

- éviter au maximum le croisement des patients de salle 1 et 2 à l'accueil à leur arrivée ou leur départ

- pauses déjeuner réduites et en décalé
Combien de temps ? 40Min ? 1H ?

- prévoir des RDV courts pour les petits problèmes rapides ou les plannifications de séquences de soins, au minimum.

et au maximum des RDV longs de production (soins multiples / devis prothèses / implanto ?)

Plus il y aura de rdv longs, voire très longs , moins on aura de créneaux de bio nettoyage.
Le planning serait ainsi optimisé.

Exemple à droite d'un planning de petits RDV, et comparaison des temps de travail au fauteuil

Exemples de questions organisationnelles

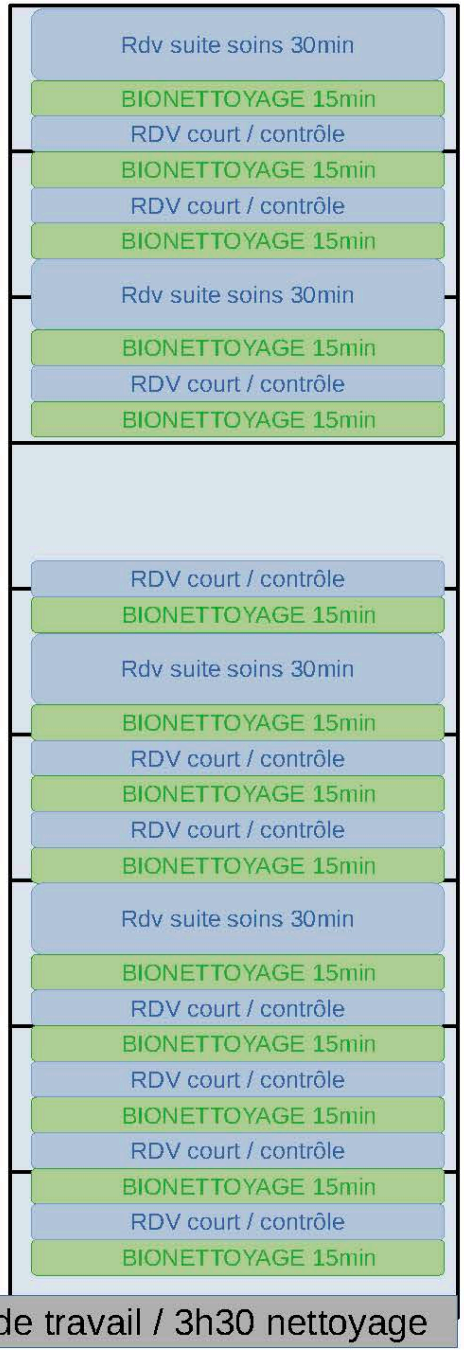

14 patients / 4h30 de travail / 3h30 nettoyage

2. Sécuriser l'équipe dentaire

Dispositions concernant l'équipe dentaire

L'organisation des modalités pratiques de reprise du travail de l'équipe dentaire en vue de la sortie de confinement est délicate et pose beaucoup de questions pratiques.

A noter que tous les salariés en arrêts de travail dérogatoires ont basculés vers le dispositif d'activité partielle . Depuis le 1er mai 2020, vos salariés sont donc désormais en activité partielle.

Mettre fin à la période d'activité partielle

Pendant la période d'activité partielle, le contrat de travail est suspendu.

Cette suspension implique donc que, lors de la reprise normale du contrat de travail, le salarié retrouvera l'emploi qu'il a quitté temporairement ou, à défaut, un emploi similaire. Cet emploi devra correspondre à ses compétences et être rémunéré par un salaire au montant au moins égal à celui correspondant à son emploi précédent.

Après avoir déterminé votre date de reprise, prévenir chaque salarié de la date et l'heure de reprise du travail par tous moyens à votre convenance avec un délai de prévenance d'au moins 7 jours ouvrés (délai recommandé).

Vous pourrez rappeler, si nécessaire, que dans les premiers temps de la reprise d'activité du cabinet, il n'y aura pas de patients et qu'il s'agit d'une « pré-reprise » en vue d'assurer la remise en route du cabinet dans les meilleures conditions possibles pour tous.

Vous pourrez être amenés à prendre un certain nombre de mesures pour assurer de bonnes conditions de reprise, comme des aménagements temporaires des postes de travail que ce soit au niveau des horaires ou des tâches des salariés.

ÉQUIPE SOIGNANTE protocoles COVID-19

Vous pouvez envisager plusieurs situations :

1. Reprise du travail dans son intégralité pour l'ensemble du personnel du cabinet dentaire et selon leurs horaires habituels

2. Reprise du travail dans son intégralité pour une partie seulement du personnel du cabinet dentaire
Vous pourrez recourir à l'activité partielle individualisée (avec signature d'un accord d'entreprise) ou à des aménagements d'horaires

3. Reprise du travail partiellement pour toute ou partie de l'ensemble du personnel du cabinet dentaire.
Vous pourrez recourir à l'activité partielle individualisée (avec signature d'un accord d'entreprise) ou à des aménagements d'horaires

Cas particulier : de la salariée dont l'enfant de moins de 16 ans ne reprend pas les cours au 11 mai 2020 :
Du fait de la non-réouverture de l'établissement scolaire, il est possible de maintenir la salariée en activité partielle jusqu'au 31 mai 2020 selon les conditions COVID 19 appliquée jusqu'alors. Ces conditions seront plus restrictives à partir du 1er juin : les parents devront présenter "une attestation de l'école" qui justifie que l'élève ne peut être accueilli au sein de l'établissement scolaire.

Du fait de la volonté du parent, bien que l'établissement soit en mesure d'accueillir l'enfant :

Le gouvernement considère que c'est le choix des parents. Il ne devrait pas y avoir d'aide pour la garde des enfants, dans le cas où l'école est ouverte.
La salariée peut :
- soit poser des congés payés
- soit poser des congés sans solde

L'activité partielle individualisée

Alors qu'en temps normal, la mise en activité partielle est une mesure collective, concernant tous les salariés de l'entreprise. Pendant la crise sanitaire COVID-19, l'employeur peut, à titre exceptionnel, individualiser ce dispositif en plaçant seulement une partie de ses salariés en activité partielle, et également appliquer à ces salariés une répartition différente des heures travaillées et non travaillées.

Pour pouvoir y recourir, **deux conditions** doivent être réunies :

- l'individualisation doit être nécessaire pour assurer le maintien ou la reprise de l'activité,

- l'employeur doit avoir conclu un accord d'entreprise à ce sujet.

Les aménagements d'horaires

hors recours à l'activité partielle individualisée

Augmentation du volume horaire de travail ou réorganisation de la répartition des horaires de travail.

Les règles applicables en la matière restent alors les mêmes qu'en « temps normal ».

Chaque situation est spécifique et il faut toujours se référer au contrat de travail du salarié concerné pour connaitre les dispositions prévues à cet effet.

Sauf cas spécifiques, le principe général est celui de l'accord du salarié (courrier de proposition de l'employeur, réponse écrite du salarié, puis avenant au contrat de travail).

Droit de retrait

Si l'un de vos salariés ne souhaite pas revenir travailler dans l'immédiat et dit vouloir exercer son droit de retrait car il estime que la situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, nous vous invitons à vous reporter à la fiche dédiée sur l'espace « ressources Covid 19 » de notre site internet : https://lescdf.fr/ressources-covid19

Prévoir une réunion de reprise/pré- reprise avec l'ensemble des salariés

Bien que non obligatoire, nous vous conseillons de la prévoir pour :

- Communiquer sur les décisions prises concernant leurs contrats de travail respectifs (selon les différentes possibilités précisées ci-dessus)
- Rappeler les mesures d'hygiène, les gestes barrières, les règles de distanciation sociale, etc.
- Rappeler que les services de santé au travail sont à leur disposition s'ils le souhaitent
- Parler/échanger sur les différentes étapes en vue de la reprise progressive d'activité et de modalités concrètes d'organisation interne
- Annoncer (et procéder rapidement à) l'adaptation des dispositions du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), actualisé au regard de l'épidémie de Covid-19 (ref. des modèles DUERP sur le site)
- Rédaction de fiches pratiques des différents processus d'organisation mis en place

Zoom : Rôle des Services de santé au travail « médecine du travail »

Côté Employeur

Dans le cadre de vos obligations en matière de santé et sécurité de vos salariés, vous pouvez vous appuyer sur les services de santé au travail (« médecine du travail ») notamment pour vous faire conseiller et :

- vous informer sur l'évolution des connaissances liées au COVID-19 (symptômes, traitement, dépistage, règles de prévention etc.),
- vous faire accompagner lors de la reprise d'activité dans la phase de déconfinement, Ils répondent aux demandes en matière de prévention et vous aident à adapter votre activité (mise à jour du DUERP, adaptations de postes etc.).

Côté salarié

Vous pourrez informer vos salariés que dans le cadre de la reprise d'activité, vous êtes en contact régulier avec la médecine du travail et qu'ils peuvent les contacter pour des renseignements ou demander à être reçu s'ils le souhaitent.

Visite médicale de reprise

Il n'est pas nécessaire de faire passer une visite médicale de reprise aux salariés.

Elle ne reste obligatoire que dans les cas « classiques, à savoir une reprise du travail après :

- Un arrêt de travail pour maladie d'au moins 30 jours (pas pour les arrêts de travail dérogatoire)
- Un arrêt de travail pour maladie professionnelle,
- Un congé maternité,
- Un congé parental d'éducation (si la salariée n'est pas revenue au cabinet entre le congé maternité et le congé parental d'éducation).

Mettre en place les conditions de travail COVID 19

(réf de la page 1 du DUERP)

En tant qu'employeur, vous êtes tenu d'adapter les conditions de travail pour assurer la sécurité de vos salarié. En toutes circonstances et lorsque cela est possible, apprendre, respecter et faire respecter les gestes barrières.

Les gestes barrières à adopter

Lavez-vous très régulièrement les mains

Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir

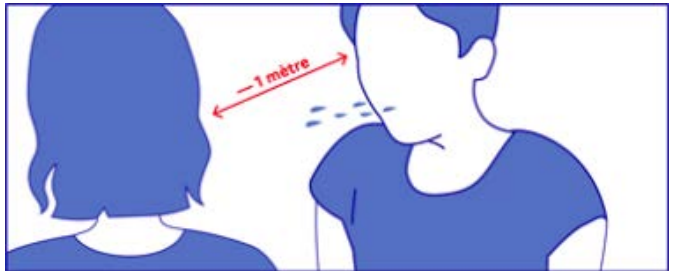

Respectez les règles de distanciation sociale (au moins 1 m)

Saluez sans serrer la main, évitez les embrassades

Prévoir les aménagements adaptés à la crise sanitaire COVID 19

Le Code du travail prévoit pour l'employeur une obligation générale d'assurer la santé et la sécurité de ses salariés.
Ainsi, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs qui comprennent des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille également à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

La mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) par l'employeur, suite à la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19, s'inscrit dans cette obligation.

Il doit y procéder en réévaluant les risques et s'assurant que les mesures qu'il met en œuvre habituellement sont toujours adaptées ou doivent l'être pour protéger les salariés contre les risques de contamination.

Mise à jour des DUERP (cliquez pour obtenir les réf : praticien et ADQ, AD, réceptionniste, personnel d'entretien)

Aménagements à l'accueil

-Séparation translucide entre la réceptionniste et les visiteurs
- port du masque chirurgical
- mise en place près de l'entrée d'un poste de nettoyage des mains avec SHA pour les patients
- GHA à disposition de la réceptionniste
- Produits désinfectants à disposition
- Distribution de masque pour les patients
- Se referer au DUERP

Aménagements en salle d'attente

-Normalement pas utilisée
-Supprimer toutes les revues et jeux d'enfant
-Espacer les sièges de minimum 1 mètre
- Port de masque obligatoire

Aménagements en salle de pause

- Se laver les mains au savon ou SHA en entrant et sortant de la salle
- Pas de rassemblement prolongé (15mn max)
- Respecter une distanciation de 1 m
- Mettre un masque chirurgical au minimum
- Mettre des désinfectants à dispositions

En salle de soin

Se référer au DUERP

En stérilisation

Se référer au DUERP

Tenue du personnel

Fournir les tenues obligatoires à tous vos salariés et leur apprendre à les utiliser
- Réceptionniste
- Aide dentaire
- Assistante dentaire
- Praticien salarié
- Prothésiste salarié

Nettoyage des tenues

Dépose des tenues professionnelles dans un bac défini à cet effet
Lavage directement au cabinet via machine à laver
Lavage en pressing (transport des tenues dans un double sac hermétique)
Aucun lavage effectué par le personnel lui-même

Entretien des locaux

Se référer au DUERP

Annexes

ENTRETIEN INDISPENSABLE DU CABINET

Les images qui suivent sont extraites des pages 20 à 26 du Guide pour le choix des désinfectants produits de désinfection chimique pour les dispositifs médicaux, les sols et les surfaces (Janvier 2015) consultable en ligne : https://www.sf2h.net/publications/le-choix-des-desinfectants

Rubrique 1 - Produits détergents-désinfectants pour sols, surfaces et mobiliers

Produits détergents-désinfectants pour sols, surfaces et mobiliers y compris les surfaces de certains DM non critiques	
Indications	• Nettoyage-désinfection de contact des sols, surfaces et mobiliers • Préciser s'il s'agit d'un produit destiné aussi aux surfaces de dispositifs médicaux
Critères de choix pour la préparation du cahier des charges	
Composition et principes actifs	• La majorité de ces produits sont composés d'ammoniums quaternaires seul ou associé avec d'autres molécules : dérivé biguanidique, isopropanol, alkylamine, amino acide, peroxyde d'hydrogène, éthanol… • Étudier la nécessité d'utilisation d'un produit ayant une formulation anti corrosive et vérifier la teneur en alcool
Activité antimicrobienne et normes associées	**Spectre minimum** • Bactéricidie : NF EN 13727 • Levuricidie : NF EN 13624 (*Candida albicans*) Dans cette indication, les normes de phase 2 ou d'application doivent être réalisées en conditions de saleté **Activités complémentaires** • Fongicidie : NF EN 13624 (*Candida albicans* + *Aspergillus niger*) • Virucidie : NF EN 14476 Dans cette indication, les normes de phase 2 ou d'application doivent être réalisées en conditions de saleté
Présentation	• Préciser les caractéristiques du produit recherché - Produit prêt à l'emploi - Produit concentré à préparer extemporanément par dilution - Liquide, poudre ou mousse
Conditionnement	• Préciser le conditionnement recherché - Flacon 250 ml, 750 ml, 1 litre, bidon 5 litres… - Pulvérisateur : privilégier la fourniture d'un pulvérisateur par flacon - Flacon à chambre doseuse - Doses 10 ml, 20 ml, 25 ml • Préciser s'il est envisagé un fonctionnement en centrale de dilution (impact sur la stabilité)
Conservation	• Demander les durées de conservation (péremption) du produit avant et après ouverture du contenant et, le cas échéant après dilution • Demander les conditions de stockage (réalisé à l'abri de la lumière et de la chaleur)
Compatibilité	• Demander les éventuelles incompatibilités entre le produit et les matériaux (fer, cuivre, acier, inox brossé et brillant, aluminium, téflon, PVC, polypropylène, thermoplastiques protégés, plexiglas…) répertoriées par le fabricant
Toxicité	• Demander l'énoncé des risques toxicologiques : toxicité cutanée, oculaire, respiratoire… • Des tests de toxicité aiguë ou chronique peuvent être demandés

Rubrique 1 - Produits détergents-désinfectants pour sols, surfaces et mobiliers

Principes d'usage / Bonnes pratiques pour la préparation d'une fiche technique	
Précautions d'emploi	• Utiliser idéalement ces produits dans des lieux correctement ventilés ou aérés • Utiliser des conditionnements avec bouchon • Limiter leur mise en œuvre par pulvérisation ou par aérosolisation • Ne pas mélanger à d'autres produits • Respecter la température de l'eau indiquée • Respecter la dilution de la solution • Mettre le produit dans l'eau et non l'inverse • Vérifier la dissolution de la poudre quand il s'agit d'une solution • Respecter le temps de contact (laisser sécher) • Ne pas rincer la surface sauf pour les produits détergents-désinfectants-détartrants • Identifier le flacon de détergent-désinfectant si dilution du produit dans un autre conditionnement • Évacuer le produit préparé dès que la concentration n'est plus assurée (selon les recommandations du fabricant) • Utiliser les centrales de dilution sous réserve d'une maintenance préventive et curative associée • Produit d'usage externe, ne pas avaler
Protection du personnel	• Informer et former le personnel • Port d'équipements de protection individuelle : il convient de se référer aux indications du fabricant - Tablier de protection imperméable à usage unique - Gants de préférence à manchettes longues, à usage unique ou individuels dans ce cas entretenus après chaque usage et changés dès qu'ils sont endommagés • Pour la préparation de la solution : - Masque chirurgical type I R ou II R (R = résistant aux éclaboussures, antiprojection) - Lunettes de protection - Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection
Conduite à tenir en cas d'exposition	• Si contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau • Si contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau ou mieux une poche de 250 ml de sérum physiologique munie d'une tubulure y compris sous les paupières pendant au moins 15 minutes et consulter un ophtalmologue • En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement, contacter le « 15 » • Tout incident aigu et tout effet indésirable chronique sont à déclarer auprès du service de santé au travail (montrer l'étiquette)

ENTRETIEN INDISPENSABLE DU CABINET

Les images qui suivent sont extraites des pages 20 à 26 du Guide pour le choix des désinfectants produits de désinfection chimique pour les dispositifs médicaux, les sols et les surfaces (Janvier 2015) consultable en ligne : https://www.sf2h.net/publications/le-choix-des-desinfectants

Rubrique 2 - Lingettes détergentes-désinfectantes

Lingettes détergentes-désinfectantes	
Indications	• Nettoyage-désinfection de contact par essuyage des surfaces et des mobiliers • Nettoyage-désinfection de contact par essuyage des surfaces externes de dispositifs médicaux non critiques *(ex. : sonde d'échographie externe ou DM en contact avec peau saine)* • Nettoyage-désinfection de contact par essuyage de certains dispositifs invasifs semi-critiques (ex. : *sondes endocavitaires, endoscopes sans canal…*) utilisés avec une gaine de protection à usage unique
Critères de choix pour la préparation du cahier des charges	
Composition et principes actifs	• La solution d'imprégnation des lingettes est composée des principes actifs suivants (seuls ou en association) : ammoniums quaternaires, éthanol ou isopropanol, biguanide, composés amphotères, peroxydes, composés chlorés…
Activité antimicrobienne et normes associées	**Liquide d'imprégnation :** **Spectre minimum** • Bactéricidie : NF EN 13727 • Levuricidie : NF EN 13624 (*Candida albicans*) Dans cette indication, les normes de phase 2 ou d'application doivent être réalisées en conditions de saleté **Activités complémentaires** • Fongicidie : NF EN 13624 (*Candida albicans* + *Aspergillus niger*) • Virucidie : NF EN 14476 Dans cette indication, les normes de phase 2 ou d'application doivent être réalisées en conditions de saleté
Présentation	• Préciser les caractéristiques des lingettes : prêtes à l'emploi, en non-tissé viscose/cellulose…
Conditionnement	• Préciser le conditionnement recherché - Boîte distributrice, seau distributeur et recharge… - Sachets de lingettes, sachets individuels… • Demander le nombre maximum de lingettes par conditionnement
Conservation	• Demander les durées de conservation (péremption) des lingettes imprégnées avant et après ouverture du contenant • Demander les conditions de stockage (à l'abri de la lumière et de la chaleur)
Compatibilité	• Demander les éventuelles incompatibilités entre le produit et les matériaux (fer, cuivre, acier, inox brossé et brillant, aluminium, téflon, PVC, polypropylène, plexiglas…) répertoriées par le fabricant
Toxicité	• Demander l'énoncé des risques toxicologiques : toxicité cutanée… • Des tests de toxicité aiguë ou chronique peuvent être demandés

ENTRETIEN INDISPENSABLE DU CABINET

Les images qui suivent sont extraites des pages 20 à 26 du Guide pour le choix des désinfectants produits de désinfection chimique pour les dispositifs médicaux, les sols et les surfaces (Janvier 2015) consultable en ligne : https://www.sf2h.net/publications/le-choix-des-desinfectants

Rubrique 2 - Lingettes détergentes-désinfectantes

	Principes d'usage/Bonnes pratiques pour la préparation d'une fiche technique
Précautions d'emploi	• Veiller à bien refermer le conditionnement après utilisation • À utiliser sans adjonction d'un autre produit • Respecter l'action mécanique et le temps de contact • Le rinçage est inutile • Produit à usage unique et à usage externe
Protection du personnel	• Informer et former le personnel • Port d'équipements de protection individuelle : gants à usage unique
Conduite à tenir en cas d'exposition	• Tout incident aigu et tout effet indésirable chronique sont à déclarer auprès du service de santé au travail (montrer l'étiquette)

ENTRETIEN INDISPENSABLE DU CABINET

Les images qui suivent sont extraites des pages 20 à 26 du Guide pour le choix des désinfectants produits de désinfection chimique pour les dispositifs médicaux, les sols et les surfaces (Janvier 2015) consultable en ligne : https://www.sf2h.net/publications/le-choix-des-desinfectants

Rubrique 3 - Produits de désinfection des surfaces par voie aérienne (DSVA) par procédé manuel ou « dispersât dirigé » en présence humaine

	Produits désinfectants pour procédés de désinfection des surfaces par voie aérienne (DSVA) procédé manuel ou « dispersât dirigé » en présence humaine
Indications	• Désinfection de contact des surfaces d'un local par voie aérienne en présence humaine • Les indications restent exceptionnelles et relèvent d'une situation - De type épidémie non maîtrisée due à un micro-organisme à haut potentiel de survie dans l'environnement - De désinfection des locaux de type laboratoire NSB3/NSB4 • Ces produits sont destinés à désinfecter des surfaces préalablement nettoyées • À ce titre, ils sont différents des détergents-désinfectants pour sols, surfaces et mobilier • La DSVA est un procédé pour la désinfection des surfaces et ne constitue pas une méthode de désinfection de l'air
	Critères de choix pour la préparation du cahier des charges
Composition et principes actifs	• La majorité de ces produits sont composés d'ammoniums quaternaires, seuls ou associés avec d'autres molécules : dérivé biguanidique, isopropanol, alkylamine, amino acide, peroxyde d'hydrogène, éthanol… • Demander la concentration totale en alcool du produit (recommandation : teneur inférieure ou égale à 30 %) et son inflammabilité
Activité antimicrobienne du procédé et normes associées	• L'activité antimicrobienne requise est celle du couple appareil/produit • NF T 72-281 spécifique DSVA avec bactéricidie, fongicidie, virucidie et sporicidie • La norme doit être réalisée en conditions de propreté
Présentation et modalités d'utilisation	• Préciser les caractéristiques du procédé - Produit prêt à l'emploi - Il s'agit d'un procédé mis en œuvre par un opérateur grâce à un pulvérisateur manuel, pneumatique et/ou électrique. Le matériel peut être sans pression (type « spray » ou nébulisation, pulvérisation) ou avec pression (appareil à lance et compresseur avec une limite de 10 bars) équipé de buse à jet plat
Conditionnement	• Préciser le conditionnement recherché - Bidon de sécurité avec poignée à gâchette
Conservation	• Demander les durées de conservation (péremption) du produit avant et après ouverture du contenant • Demander les conditions de stockage (à l'abri de la lumière et de la chaleur)
Compatibilité	• Demander les éventuelles incompatibilités entre le produit et les matériaux (fer, cuivre, acier, inox brossé et brillant, aluminium, téflon, PVC, polypropylène, plexiglas…) répertoriées par le fabricant • Demander les essais de compatibilité vis-à-vis des équipements électroniques
Toxicité	• Demander l'énoncé des risques toxicologiques : toxicité cutanée, oculaire, respiratoire, inflammabilité… • Des tests de toxicité aiguë ou chronique peuvent être demandés

ENTRETIEN INDISPENSABLE DU CABINET

Les images qui suivent sont extraites des pages 20 à 26 du Guide pour le choix des désinfectants produits de désinfection chimique pour les dispositifs médicaux, les sols et les surfaces (Janvier 2015) consultable en ligne : https://www.sf2h.net/publications/le-choix-des-desinfectants

Rubrique 3 - Produits de désinfection des surfaces par voie aérienne (DSVA) par procédé manuel ou « dispersât dirigé » en présence humaine

	Principes d'usage/Bonnes pratiques pour la préparation d'une fiche technique
Précautions d'emploi	• Utiliser ce procédé dans des lieux correctement ventilés • Ne pas mélanger à d'autres produits • Débrancher tout appareil électrique présent (télévision, pousse seringue…) • Prendre en compte : - Le temps de préconditionnement - Le temps de dispersion du produit - Le temps de contact du produit (temps nécessaire pour atteindre l'efficacité attendue) - Le temps d'aération Cette durée globale permet de définir le temps d'immobilisation du local • Ce procédé nécessite la présence d'un agent en charge de manipuler le dispositif de diffusion et d'orienter la projection du produit désinfectant vers les surfaces choisies • La qualité de la désinfection est fortement dépendante de la maîtrise de la technique et de la rigueur du professionnel en charge de la désinfection • Technique sans rinçage • Produit d'usage externe, ne pas avaler
Protection du personnel	• Informer et former le personnel • Port **strict** d'équipements de protection individuelle - Tablier de protection imperméable à usage unique - Gants de préférence à manchettes longues, à usage unique - Lunettes de protection (le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection) - Appareil de protection respiratoire efficace contre les gaz et vapeurs, adapté à la nature du produit, manipulé selon les recommandations du fabricant
Conduite à tenir en cas d'exposition	• Si contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau • Si contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau ou mieux une poche de 250 ml de sérum physiologique munie d'une tubulure y compris sous les paupières pendant au moins 15 minutes et consulter un ophtalmologue • En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement, contacter le « 15 » • Tout incident aigu et tout effet indésirable chronique sont à déclarer auprès du service de la santé au travail (montrer l'étiquette)

ENTRETIEN INDISPENSABLE DU CABINET

Les images qui suivent sont extraites des pages 20 à 26 du Guide pour le choix des désinfectants produits de désinfection chimique pour les dispositifs médicaux, les sols et les surfaces (Janvier 2015) consultable en ligne : https://www.sf2h.net/publications/le-choix-des-desinfectants

Rubrique 4 - Produits de désinfection des surfaces par voie aérienne (DSVA) par procédé automatique ou « dispersât non dirigé », hors présence humaine

Procédés de désinfection des surfaces par voie aérienne (DSVA) procédé automatique ou « dispersât non dirigé » hors présence humaine	
Indications	• Désinfection de contact d'un local par voie aérienne hors présence humaine • Les indications restent exceptionnelles et relèvent d'une situation - De type épidémie non maîtrisée due à un micro-organisme à haut potentiel de survie dans l'environnement - De désinfection des locaux de type laboratoire NSB3/NSB4 • Ces produits sont destinés à désinfecter des surfaces préalablement nettoyées À ce titre, ils sont différents des détergents-désinfectants pour sols, surfaces et mobilier • La DSVA est un procédé pour la désinfection des surfaces et ne constitue pas une méthode de désinfection de l'air
Critères de choix pour la préparation du cahier des charges	
Composition et principes actifs	• Le peroxyde d'hydrogène est le principe de base généralement utilisé seul ou en association avec de l'acide peracétique. • Le formaldéhyde est une molécule qui ne doit plus être utilisée (Art. R.231-56-2 du code du travail) dans la mesure où des produits alternatifs existent • Se référer à la liste des procédés de désinfection des surfaces par voie aérienne retirés du marché publiée par l'ANSM • Vérifier la nature du gaz propulseur, son inflammabilité
Activité antimicrobienne et normes associées	• L'activité antimicrobienne requise est celle du couple appareil/produit* • NF T 72-281 spécifique DSVA avec bactéricidie, fongicidie, virucidie et sporicidie • La norme doit être réalisée en conditions de propreté
Présentation et modalités d'utilisation	• Préciser les caractéristiques du produit : produit prêt à l'emploi • Le volume minimal et maximal d'un local qui peut être traité doit être indiqué • Il s'agit d'un procédé mettant en œuvre un gaz ou un aérosol à partir d'une source émettrice (appareil de désinfection) hors présence humaine. Il repose sur le couple appareil et produit désinfectant. Il a pour objectif la diffusion et l'application du produit sur l'ensemble des surfaces d'une pièce • Ces produits peuvent être dispersés sous forme d'aérosol (microgouttelettes) ou d'un gaz (« brouillard sec »)
Conditionnement	• Préciser le conditionnement
Conservation	• Demander les durées de conservation (péremption) du produit • Demander les conditions de stockage (à l'abri de la lumière et de la chaleur)
Compatibilité	• Demander les éventuelles incompatibilités entre le produit et les matériaux (fer, cuivre, acier, inox brossé et brillant, aluminium, téflon, PVC, polypropylène, plexiglas…) répertoriées par le fabricant • Demander les essais de compatibilité vis-à-vis des équipements électroniques et des cloisons métalliques en bloc opératoire
Toxicité	• Demander l'énoncé des risques toxicologiques : toxicité cutanée, oculaire, respiratoire, inflammabilité… • Des tests de toxicité aiguë ou chronique peuvent être demandés

* Recommandations de l'AFSSAPS relative aux critères de choix des procédés de désinfection des surfaces par voie aérienne en milieu de soins juin 2011

Annexes DUERP

Praticien et assistant dentaire

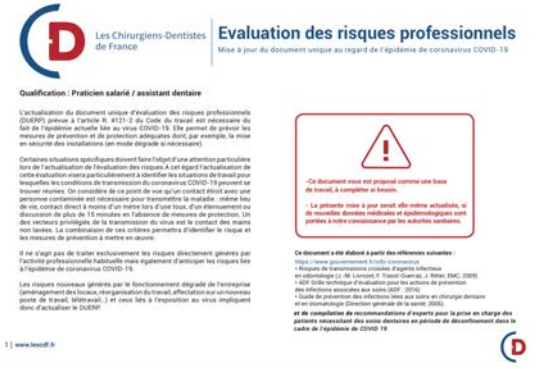
Les Chirurgiens-Dentistes de France

Evaluation des risques professionnels

Mise à jour du document unique au regard de l'épidémie de coronavirus COVID-19

Qualification : Praticien salarié / assistant dentaire

L'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) prévue à l'article R. 4121-2 du Code du travail est nécessaire du fait de l'épidémie actuelle liée au virus COVID-19. Elle permet de prévoir les mesures de prévention et de protection adéquates dont, par exemple, la mise en sécurité des installations (en mode dégradé si nécessaire).

Certaines situations spécifiques doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de l'actualisation de l'évaluation des risques. A cet égard l'actualisation de cette évaluation visera particulièrement à identifier les situations de travail pour lesquelles les conditions de transmission du coronavirus COVID-19 peuvent se trouver réunies. On considère de ce point de vue qu'un contact étroit avec une personne contaminée est nécessaire pour transmettre la maladie : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement ou discussion de plus de 15 minutes en l'absence de mesures de protection. Un des vecteurs privilégiés de la transmission du virus est le contact des mains non lavées. La combinaison de ces critères permettra d'identifier le risque et les mesures de prévention à mettre en œuvre.

Il ne s'agit pas de traiter exclusivement les risques directement générés par l'activité professionnelle habituelle mais également d'anticiper les risques liés à l'épidémie de coronavirus COVID-19.

Les risques nouveaux générés par le fonctionnement dégradé de l'entreprise (aménagement des locaux, réorganisation du travail, affectation sur un nouveau poste de travail, télétravail...) et ceux liés à l'exposition au virus impliquent donc d'actualiser le DUERP.

-Ce document vous est proposé comme une base de travail, à compléter si besoin.

- La présente mise à jour serait elle-même actualisée, si de nouvelles données médicales et épidémiologiques sont portées à notre connaissance par les autorités sanitaires.

Ce document a été élaboré à partir des références suivantes :

https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

- Risques de transmissions croisées d'agents infectieux en odontologie (J.-M. Linxsotl, F. Tissot-Guerraz, J. Ritter, EMC, 2009)
- ADF Grille technique d'évaluation pour les actions de prévention des infections associées aux soins (ADF - 2016)
- Guide de prévention des infections liées aux soins en chirurgie dentaire et en stomatologie (Direction générale de la santé, 2006).

et de compilation de recommandations d'experts pour la prise en charge des patients nécessitant des soins dentaires en période de déconfinement dans le cadre de l'épidémie de COVID 19

1 | www.lesodf.fr

Aide-dentaire

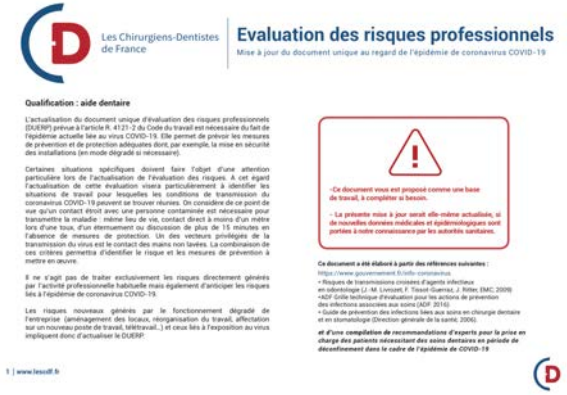
Les Chirurgiens-Dentistes de France

Evaluation des risques professionnels

Mise à jour du document unique au regard de l'épidémie de coronavirus COVID-19

Qualification : aide dentaire

L'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) prévue à l'article R. 4121-2 du Code du travail est nécessaire du fait de l'épidémie actuelle liée au virus COVID-19. Elle permet de prévoir les mesures de prévention et de protection adéquates dont, par exemple, la mise en sécurité des installations (en mode dégradé si nécessaire).

Certaines situations spécifiques doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de l'actualisation de l'évaluation des risques. A cet égard l'actualisation de cette évaluation visera particulièrement à identifier les situations de travail pour lesquelles les conditions de transmission du coronavirus COVID-19 peuvent se trouver réunies. On considère de ce point de vue qu'un contact étroit avec une personne contaminée est nécessaire pour transmettre la maladie : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement ou discussion de plus de 15 minutes en l'absence de mesures de protection. Un des vecteurs privilégiés de la transmission du virus est le contact des mains non lavées. La combinaison de ces critères permettra d'identifier le risque et les mesures de prévention à mettre en œuvre.

Il ne s'agit pas de traiter exclusivement les risques directement générés par l'activité professionnelle habituelle mais également d'anticiper les risques liés à l'épidémie de coronavirus COVID-19.

Les risques nouveaux générés par le fonctionnement dégradé de l'entreprise (aménagement des locaux, réorganisation du travail, affectation sur un nouveau poste de travail, télétravail...) et ceux liés à l'exposition au virus impliquent donc d'actualiser le DUERP.

-Ce document vous est proposé comme une base de travail, à compléter si besoin.

- La présente mise à jour serait elle-même actualisée, si de nouvelles données médicales et épidémiologiques sont portées à notre connaissance par les autorités sanitaires.

Ce document a été élaboré à partir des références suivantes :

https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

- Risques de transmissions croisées d'agents infectieux en odontologie (J.-M. Linxsotl, F. Tissot-Guerraz, J. Ritter, EMC, 2009)
- ADF Grille technique d'évaluation pour les actions de prévention des infections associées aux soins (ADF - 2016)
- Guide de prévention des infections liées aux soins en chirurgie dentaire et en stomatologie (Direction générale de la santé, 2006).

et d'une compilation de recommandations d'experts pour la prise en charge des patients nécessitant des soins dentaires en période de déconfinement dans le cadre de l'épidémie de COVID-19

1 | www.lesodf.fr

Réceptionniste

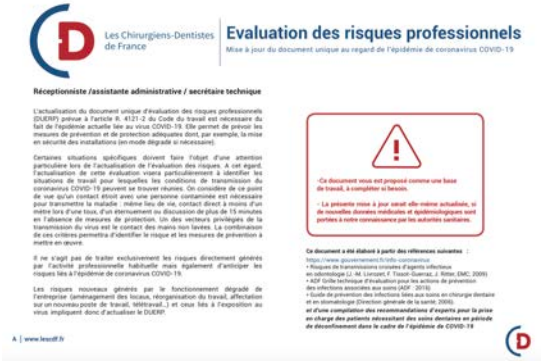
Les Chirurgiens-Dentistes de France

Evaluation des risques professionnels

Mise à jour du document unique au regard de l'épidémie de coronavirus COVID-19

Réceptionniste /assistante administrative / secrétaire technique

L'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) prévue à l'article R. 4121-2 du Code du travail est nécessaire du fait de l'épidémie actuelle liée au virus COVID-19. Elle permet de prévoir les mesures de prévention et de protection adéquates dont, par exemple, la mise en sécurité des installations (en mode dégradé si nécessaire).

Certaines situations spécifiques doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de l'actualisation de l'évaluation des risques. A cet égard, l'actualisation de cette évaluation visera particulièrement à identifier les situations de travail pour lesquelles les conditions de transmission du coronavirus COVID-19 peuvent se trouver réunies. On considère de ce point de vue qu'un contact étroit avec une personne contaminée est nécessaire pour transmettre la maladie : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement ou discussion de plus de 15 minutes en l'absence de mesures de protection. Un des vecteurs privilégiés de la transmission du virus est le contact des mains non lavées. La combinaison de ces critères permettra d'identifier le risque et les mesures de prévention à mettre en œuvre.

Il ne s'agit pas de traiter exclusivement les risques directement générés par l'activité professionnelle habituelle mais également d'anticiper les risques liés à l'épidémie de coronavirus COVID-19.

Les risques nouveaux générés par le fonctionnement dégradé de l'entreprise (aménagement des locaux, réorganisation du travail, affectation sur un nouveau poste de travail, télétravail...) et ceux liés à l'exposition au virus impliquent donc d'actualiser le DUERP.

-Ce document vous est proposé comme une base de travail, à compléter si besoin.

- La présente mise à jour serait elle-même actualisée, si de nouvelles données médicales et épidémiologiques sont portées à notre connaissance par les autorités sanitaires.

Ce document a été élaboré à partir des références suivantes :

https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

- Risques de transmissions croisées d'agents infectieux en odontologie (J.-M. Linxsotl, F. Tissot-Guerraz, J. Ritter, EMC, 2009)
- ADF Grille technique d'évaluation pour les actions de prévention des infections associées aux soins (ADF - 2016)
- Guide de prévention des infections liées aux soins en chirurgie dentaire et en stomatologie (Direction générale de la santé, 2006).

et d'une compilation des recommandations d'experts pour la prise en charge des patients nécessitant des soins dentaires en période de déconfinement dans le cadre de l'épidémie de COVID-19

A. | www.lesodf.fr

Entretien des locaux

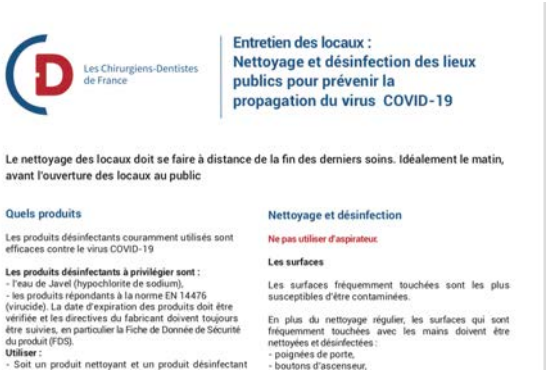
Les Chirurgiens-Dentistes de France

Entretien des locaux : Nettoyage et désinfection des lieux publics pour prévenir la propagation du virus COVID-19

Le nettoyage des locaux doit se faire à distance de la fin des derniers soins. Idéalement le matin, avant l'ouverture des locaux au public

Quels produits

Les produits désinfectants couramment utilisés sont efficaces contre le virus COVID-19

Les produits désinfectants à privilégier sont :
- l'eau de Javel (hypochlorite de sodium),
- les produits répondants à la norme EN 14476 (virucide). La date d'expiration des produits doit être vérifiée et les directives du fabricant doivent toujours être suivies, en particulier la Fiche de Donnée de Sécurité du produit (FDS).

Utiliser :
- Soit un produit nettoyant et un produit désinfectant

Nettoyage et désinfection

Ne pas utiliser d'aspirateur.

Les surfaces

Les surfaces fréquemment touchées sont les plus susceptibles d'être contaminées.

En plus du nettoyage régulier, les surfaces qui sont fréquemment touchées avec les mains doivent être nettoyées et désinfectées :
- poignées de porte,
- boutons d'ascenseur.

Pour en savoir plus…

- Organisation Mondiale de la Santé - **https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019**
- CNO http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr
- Santé publique France. Infection au nouveau Coronavirus (SARS-CoV-2), COVID-19, France et monde. **www.santepubliquefrance.fr**
- Haut Conseil de la Santé Publique. Le point sur le coronavirus. **http://www.hcsp.fr/explore.cgi/PointSur/2**
- Collège National des Chirurgiens-Dentistes Universitaires en Santé Publiques (CNCDUSP): **http://www.dentairesantepublique.fr/recommandations-face-a-lepidemie-covid19/**
- Ministère des solidarités et de la santé. **https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/professionnels-de-sante/**
- CoVID-19 - Cabinet dentaire - Prise en charge de patients CoVID-19 (suspect ou confirmé)

https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-cabinet-dentaire-prise-en-charge-de-patients-covid-19

- Prise en charge en odontologie en période pandemique covid 19 **https://www.iledefrance.ars.sante.fr/system/files/2020-04/Covid19-odontologie-42-Recommandations-ARSIDF_0.pdf**
- Ordre des dentistes du Quebec
  http://www.odq.qc.ca/Portals/5/fichiers_publication/DossierSante/Coronavirus/Proce%CC%81dures%20dentaires%20COVID-19%20-%20mise%20%C3%A0%20jour%208%20avril.pdf
  http://www.odq.qc.ca/Portals/5/fichiers_publication/DossierSante/Coronavirus/Arbre%20et%20verso%20-%208%20avril.pdf
- UNPPD Guide conseils pour la reprise de l'activité économioque&mesures sanitaires face au Covid-19
  https://www.unppd.org/unppd/actualites/conseils-reprise-laboratoire-economique-sanitaire.html
- Société Française d'Hygiène Hospitalière (SF2H) :

Avis relatif aux indications du port des masques chirurgicaux et des appareils de protection respiratoire de type FFP2 pour les professionnels de santé.
https://www.sf2h.net/wp-content/uploads/2020/02/Avis-Masque-SF2H-SPILF-04.03.2020.pdf
AVIS relatif à la réutilisation de sur-blouses pour la prise en charge de patients COVID-19 dans un contexte de pénurie nationale Avis révisé SF2H Re-utilisation surblouse 05.04.2020
AVIS relatif aux conditions de prolongation du port ou de réutilisation des masques chirurgicaux et des appareils de protection respiratoire de type FFP2 pour les professionnels de santé du 14 mars 2020 **avis-sf2h-utilisation-masque-14mars2020**
Guide pour le choix des désinfectants : **https://www.sf2h.net/publications/le-choix-des-desinfectants**

- Ministère de la santé et des solidarités. Direction générale de la santé. Guide de prévention des infections liées aux soins en chirurgie dentaire et en stomatologie. 2ème édition. Juillet 2006.

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_de_prevention_des_infections_liees_aux_soins_en_chirurgie_dentaire_et_en_stomatologie.pdf
Direction générale de la Santé (DGS) : Grille technique d'évaluation pour la prévention des infections associées aux soins- 2011
http://nosobase.chu-lyon.fr/recommandations/adf/2012_odontologie_ADF.pdf

- American dental association. Interim guidance for minimizing risk of COVID-19 transmission. **www.ADA.org/interimguidance**
- Avis de la Société Française des Sciences de la Stérilisation concernant les procédures de retraitement des instruments chirurgicaux utilisés chez un patient COVID-19. 27 mars 2020.

https://www.sf2s-sterilisation.fr/wp-content/uploads/2020/03/Avis-SF2S-Procédure-DMR-COVID-19VD.pdf

- INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique COVID-19 : environnement intérieur https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/air-interieur-ventilation

Les Chirurgiens-Dentistes
de France

http://www.lescdf.fr/